



« Challenge du Loup »

Règlement - 2022

Article 1 – « Le Challenge du Loup » est un concours de pêche de loisir en bateau organisé par le **C.P.A.G.**, **l'A.P.H.**, le **Yacht Club de Granville** en partenariat avec le **Port de Granville**.

Article 2 - Date et heure : Le concours de pêche se déroule le **26 juin 2022 de 8h00 à 17h30**. En cas de conditions météorologiques défavorables, le concours sera **reporté** au **25 septembre 2022 aux mêmes heures**.

Article 3 : Un pointage avant le départ est obligatoire et sera réalisé auprès de la tourelle du Loup avant le départ qui se fera en groupe.

Article 4 -inscription, participation : L'inscription au « **Challenge du Loup** » se déroule au local de permanence du CPAG, par courriel, par courriel ou sur le site Internet du CPAG, avec le dossier complet accompagné du montant de l'inscription fixée à 10 euros par équipe.

Article 5 : La date limite d'inscription est fixée au 18 juin 2021 à 12 heures.

Article 6 - Techniques de pêche : Seules les techniques de pêche ligne tenue à la main, à la canne ou à la traîne sont autorisées.

Article 7 - Réglementation : la réglementation de la pêche maritime de loisir s'impose à chaque équipe.

Article 8 - Chef de bord : Conformément à la réglementation, seul le chef de bord est responsable des personnes embarquées, du respect des règles de navigation et de la sécurité à bord.

Article 9 - Prises : le nombre de prises est limité à 5 par espèce sauf quota particulier pour une espèce (le bar : 2 par pêcheur).

Article 10 - Comptage : Le comptage des prises s'effectuera le 26 juin 2022 de **17h30 à 18h15 au Yacht Club de Granville**.

Article 11 - Cas de disqualification : Toute équipe n'ayant pas pointé sa présence avant le départ ou présentant un poisson sous taille ou dont la queue devant être coupée ne la serait pas ou qui se présentera au-delà de l'heure de fin du comptage (**18h15**) sera disqualifiée du concours.

Article 12 : Décompte des points : la feuille de décompte des prises est à présenter complétée par l'équipage, aux responsables du comptage avec les prises. Un coefficient est affecté en fonction des difficultés réelles de capture de chaque espèce et un bonus de points est accordé par espèce pêchée.

Article 13 – Résultats : L'équipe gagnante sera celle qui a obtenu le plus grand nombre de points. En cas d'égalité de points, c'est le plus grand nombre d'espèces pêchées qui départagera les concurrents. Un classement général sera établi et une remise de prix sera réalisée. Les lots seront offerts par les organisateurs et leurs partenaires. Une liste sera établie et disponible sur le site de l'association.

Article 14 -Report, annulation : le CPAG avec l'APH peuvent décider du report du concours ou de son annulation notamment pour raisons météorologiques.

Article 15 - Engagement : L'inscription au concours « **Challenge du Loup** » engage l'équipe à accepter tous les termes du présent règlement sans aucun recours contre les organisateurs.

Bonne journée

Renseignements, inscriptions, résultats :

CPAG : Port de plaisance de Hérel - Promenade du Dr Lavat - 50400 Granville

Internet : www.cpagranville.net Courriel : contact@cpagranville.net Port : 06 83 99 36 90



« Challenge du Loup »

Règlement - 2022

Inscription

Nom, adresse et téléphone du propriétaire du bateau :

Nom du bateau :

Avez-vous une place dans le port : si oui : Ponton et n° de la place

Immatriculation du bateau :

Nombre de personnes à bord du bateau :

Adhérent : CPAG : Oui – Non APH : Oui – Non YCG : Oui – Non

J'accepte tous les termes de ce concours et je m'engage à rapporter la feuille de décompte des prises aux membres de l'organisation chargés d'établir le classement et participer à la remise des prix et au tirage au sort.

**Canal de liaison VHF et de veille si problème bénin : 72
(En cas d'urgence toujours utiliser le canal 16)**

Signature du propriétaire du bateau

Equipe numéro :

Renseignements, inscriptions, résultats :

CPAG : Port de plaisance de Hérel - Promenade du Dr Lavat - 50400 Granville

Internet : www.cpagranville.net Courriel : contact@cpagranville.net Port : 06 83 99 36 90



« Challenge du Loup »

Règlement - 2022

Comptage des prises				
Propriétaire du bateau :				Equipe n°
Heure de présentation au comptage : de 17h30 à 18h15 Heure limite de présentation au comptage : 18h15				
Attention ! Pensez à marquer vos poissons en coupant un bout de la queue ! Les espèces concernées sont mentionnées en rouge dans la liste ci-dessous				
Espèces	Taille minimale (en cm)	Points par espèce et par prise	Nombre de prises (max 5 par espèce)	Total des points
BAR (2 par pêcheur)	42	6		
BICHE	80	10		
CHINCHARD	15	2		
CONGRE	60	7		
COQUETTE/LABRE	20	2		
DORADE GRISE	23	2		
DORADE ROSE	35	7		
DAURADE ROYALE	23	10		
ENCORNET/CALMAR	10	5		
LANÇON	10	5		
LIEU JAUNE	30	5		
MAQUEREAU	20	1		
MULET	30	7		
ORPHIE	30	3		
PAGRE	23	7		
PLIE - CARRELET	27	6		
RAIE (Sauf Brunette)	20	6		
ROUGET BARBET	15	7		
ROUGET GRONDIN	15	5		
ROUSSETTE	40	4		
SAINT PIERRE	30	10		
SEICHE	10	2		
SOLE	24	8		
TACAUD	15	4		
TURBOT	30	10		
VIEILLE	20	2		
AUTRES (voir jury)				
Nombre d'espèces				
Nombre total de points				

Renseignements, inscriptions, résultats :

CPAG : Port de plaisance de Hével - Promenade du Dr Lavat - 50400 Granville

Internet : www.cpagranville.net Courriel : contact@cpagranville.net Port : 06 83 99 36 90



« Challenge du Loup »

Règlement - 2022

Bonus des points par espèce :

Chaque espèce différente pêchée rapporte à l'équipe un nombre de points comme présenté ci-dessous :

Espèces pêchées	Points par espèce	Cumul des points
1 ^{ère} espèce	1 point	1 point
2 ^{ème} espèce	2 points	3 points
3 ^{ème} espèce	3 points	6 points
4 ^{ème} espèce	4 points	10 points
5 ^{ème} espèce	5 points	15 points
6 ^{ème} espèce	6 points	21 points
7 ^{ème} espèce	7 points	28 points
8 ^{ème} espèce	8 points	36 points
9 ^{ème} espèce	9 points	45 points
10 ^{ème} espèce	10 points	55 points
11 ^{ème} espèce	11 points	66 points
12 ^{ème} espèce	12 points	78 points
13 ^{ème} espèce	13 points	91 points
14 ^{ème} espèce	14 points	105 points
15 ^{ème} espèce	15 points	120 points

Date et horaire à respecter impérativement :

Date limite d'inscription	18 juin 2022 – 12h
Pointage avant départ au Loup	7h30 – 7h55
Heure de début du concours	8h00
Heure de fin du concours	17h30
Heure de début du comptage	17h30
Heure de fin du comptage	18h15
Heure de remise des prix à partir de	18h15

Le non-respect de ces dates et horaires entraînera la disqualification de l'équipe.

Renseignements, inscriptions, résultats :

CPAG : Port de plaisance de Hérél - Promenade du Dr Lavat - 50400 Granville

Internet : www.cpagranville.net Courriel : contact@cpagranville.net Port : 06 83 99 36 90